

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-04

## TARN ET GARONNE HABITAT

### DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 29 LOGEMENTS

#### Rue du jeu de Paume COMMUNE DE MONTAUBAN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée le 4 juillet 2005 par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à l'acquisition et l'amélioration de 29 logements collectifs, rue du jeu de Paume à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 151 841 € fait apparaître le détail suivant :

* Subvention Etat PLUS	44 000 €
* Subvention Etat PLAI (ANRU)	132 669 €
* Prêt PLUS sur 35 ans	92 289 €
* Prêt PLUS sur 50 ans	1 519 052 €
* Prêt PLAI	363 831 €
<b>Total</b>	<b>2 151 841 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 1 975 172 €

Les conditions actuelles des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

#### ◆ Prêt PLUS 50 ans

Montant	1 519 052 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25 %
Durée	50 ans
Différé d'amortissement	0 mois
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

◆ **Prêt PLUS 35 ans**

Montant	92 289 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25 %
Durée	35 ans
Différé d'amortissement	0 mois
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

◆ **Prêt PLAI**

Montant	363 831 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	50 ans
Différé d'amortissement	0 mois
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 790 068,80 € soit 40 % d'un montant global de 1 975 172 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Commune en date du 10 février 2006.

Par ailleurs, en, application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de Tarn et Garonne Habitat un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 avril 2006**

CP 06/04-04

**TARN ET GARONNE HABITAT**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION  
DE 29 LOGEMENTS  
Rue du jeu de Paume  
COMMUNE DE MONTAUBAN**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'acquisition et l'amélioration de 29 logements collectifs, rue du Jeu de Paume à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 790 068,80 € pour trois prêts, le premier de type PLUS 50 ans d'un montant de 1 519 052 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, le deuxième de type PLUS 35 ans d'un montant de 92 289 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,25 %, et le dernier de type PLAI d'un montant de 363 831 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants, comme l'indique la délibération de la commune en date du 10 février 2006 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

*Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat, excusé.*

Le Président,